



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 41 / 2026**

***Objet : Réglementation temporaire de
la circulation Paris - Nice***

Le Maire de la Commune Nouvelle de Vaugneray,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.411 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-2
et L. 2213,

VU le Code de justice administrative et notamment son article R. 421-1,

VU la demande présentée par Amaury Sport Organisation,

CONSIDERANT que pour permettre le passage du « Paris – Nice » sur la
Commune de Vaugneray, il convient de réglementer la circulation et le stationnement de
tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits, Route de Verville, Rue
des Fontanières, Route de Lyon, Route de Bordeaux, Route du Pont Pinay, en
agglomération, le jeudi 12 mars 2026. La fermeture et la réouverture de la circulation
sera à l'initiative de la Gendarmerie Nationale (horaires de passage prévus de 13
heures 30 à 14 heures).

Article 2 : Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 (deux) mois à compter de sa
notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié au recueil
des actes administratifs.

Article 5 : Copies du présent arrêté seront transmises à :

Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours,

Madame la Directrice des écoles publiques « Brin d'herbe » et du « Val Noir »,

Madame la Directrice de l'école privée « Notre Dame des Vallons »,

Madame la Directrice de la micro-crèche « Rondin picotin »,

Madame la Directrice de la crèche « La Pirouette »

Madame la Directrice du Relais Petite Enfance « Le Monde de Zébulon »

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,

Service Urgence G.R.D.F.,

Entreprise Kéolis,

Service de Soins Infirmiers A Domicile de Pollionnay,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Vaugneray, le 2 mars 2026

Le Maire,

Monsieur Daniel Jullien



Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **3. 03. 2026**

Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Tél : 04 78 45 80 48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com

Arrêté N° 41 / 2026